AILANCY RESEARCH · NOTE DE CONVICTION

Risque physique : mesurer ne suffit pas



Identifier les expositions, estimer leurs conséquences financières et intégrer ces estimations à la gestion des crédits, des contrats d'assurance et des placements, sur toute leur durée

Novembre 2026

Ailancy RESEARCH

Le propos de cette note

Les établissements financiers savent situer leurs expositions au risque physique, mais en tiennent encore peu compte dans l'octroi des crédits, la souscription des contrats d'assurance et l'allocation des placements.

LA SITUATION

Les expositions publiées par les banques dépendent de la méthode de chaque groupe.

Les grands groupes bancaires publient leurs encours de crédit exposés au risque physique. Rapportés à la valeur comptable brute de l'ensemble des encours publiés, ils vont de **0,9 à 14,5** % selon le périmètre, le scénario et la méthode de chaque groupe.

LE CHANGEMENT

La BCE et l'ACPR jugent inégale la prise en compte du risque physique.

Les deux autorités examinent l'octroi des crédits, les provisions et les stress tests, et constatent des écarts d'un établissement à l'autre. Elles attendent que chaque établissement financier adapte ces pratiques à l'exposition évaluée.

LA RÉPONSE

La note relie l'estimation des pertes aux processus de chaque métier.

La note propose d'estimer la perte nette de chaque entité et du groupe à partir du dommage d'un bien. Elle désigne ensuite, pour chaque métier, les processus à modifier, leurs contrôles et les indicateurs de leur effet. Le pilote proposé porte sur l'octroi du crédit habitat et le contrôle de l'assurance du bien.

LA CONVICTION D'AILANCY

Mesurer le risque physique crée de la valeur pour les établissements financiers à condition que les résultats modifient l'octroi, la souscription et l'allocation. La note propose de passer de l'exposition identifiée aux conséquences financières de chaque entité et du groupe. L'établissement les intègre ensuite à la gestion des crédits, des contrats d'assurance et des placements, sur toute leur durée.

Pour la direction générale et les directions des risques, du crédit, de la souscription et des investissements

CETTE NOTE

00 Le risque physique dans les métiers financiers — p. 3
01 Identifier les expositions — p. 9
02 Estimer les conséquences financières — p. 15
03 Intégrer à la gestion et au pilotage — p. 19
04 Notre accompagnement — p. 27
ANN Annexes sur les aléas, les sources et le groupe type — p. 30

Selon votre portefeuille, commencez par ces pages

Crédit habitat : 12 17 22 23 24
Assurance dommages : 12 17 22 24
Crédit aux entreprises : 13 17 22
Assurance de personnes : 12 14 17 22
Gestion d'actifs : 13 17 22
Placements de l'assureur : 13 17 22

Sources : publications Pilier 3 et documents d'enregistrement universel 2025 des groupes, modèle 5, actualisations au 30/06/2026 · ACPR, réunion de place climat du 29/01/2026 · BCE, rapport sur les bonnes pratiques de stress test, mai 2026.

00

Le risque physique dans les métiers financiers

Le risque physique climatique résulte des événements extrêmes et des évolutions durables du climat. Il expose les banques, les assureurs et les sociétés de gestion à des conséquences financières différentes selon leurs six portefeuilles, dans un cadre réglementaire propre à chaque métier. La note propose de le gérer en trois étapes.



Ailancy RESEARCH

Le risque physique : un risque climatique

La note traite le risque physique, l'un des deux risques climatiques avec le risque de transition. Une crue, une tempête ou la sécheresse des sols peuvent endommager des biens ou perturber des activités.

DÉFINITION

Le risque physique désigne, selon la BCE, les pertes financières que peuvent causer les effets physiques du changement climatique et de la dégradation de l'environnement. Ces effets prennent la forme d'événements soudains, dits aigus, ou d'évolutions lentes, dites chroniques.

Les risques climatiques

deux risques distincts

Le risque physique

LE PÉRIMÈTRE DE LA NOTE

Un aléa climatique, événement extrême ou évolution durable du climat, peut endommager un bien ou perturber une activité. L'établissement financier peut alors subir des pertes sur ses crédits, ses contrats d'assurance ou ses placements.

Le risque de transition

Les pertes que peut entraîner le passage à une économie bas carbone. Hors du périmètre de cette note.

soudain

lent

Neuf familles d'aléas climatiques :

Aléas aigus

Des événements soudains et intenses. Ils peuvent endommager les biens et interrompre les activités, souvent sur un territoire entier en même temps.

- Inondation, débordement et ruissellement
- Submersion marine et érosion côtière
- Tempête
- Grêle
- Feux de forêt
- Cyclones

Aléas chroniques

Des évolutions lentes du climat, qui peuvent user les biens et peser durablement sur la productivité. La chaleur et le manque d'eau, ou stress hydrique, peuvent aussi réduire la rentabilité d'un bien resté intact. L'élévation du niveau de la mer, lente, est rattachée à la submersion marine, rangée parmi les aléas aigus.

- Sécheresse et argiles
- Chaleur
- Stress hydrique

Les mécanismes de transmission aux risques financiers

Selon l'établissement financier, un même aléa climatique peut causer des pertes de crédit, des indemnités ou des baisses de valeur. La part que garde chacun dépend de l'assurance du bien, de la garantie pertes d'exploitation et de la caution.

Aléa

Un événement ou une évolution du climat ou de l'environnement, comme crue, tempête, sécheresse, vague de chaleur ou pénurie d'eau.

Le portail public Géorisques cartographie l'inondation et les argiles, Météo-France publie des projections climatiques. La tempête, la grêle et le ruissellement restent sans carte nationale publique.

zone d'aléa

Exposition

Les biens et les activités situés dans la zone d'aléa sont exposés. Une entreprise peut aussi l'être de façon indirecte, quand ses fournisseurs ou ses clients se trouvent dans cette zone.

- Maison financée
- Bien assuré
- Site d'une entreprise
- Actifs d'un émetteur
- Fournisseurs et clients d'une entreprise

subit

Dommage

Le bien peut subir des dégâts. L'activité peut s'arrêter ou ralentir, et la productivité baisser.

L'ampleur du dommage dépend de la vulnérabilité du bien ou de l'activité, sa sensibilité à l'aléa.

Dommage brut avant toute prise en charge

passe par

Transfert du dommage

Trois instruments partagent la charge.

- **Assurance du bien** habitation, entreprise, récoltes des agriculteurs
- **Garantie pertes d'exploitation** marge perdue à l'arrêt
- **Caution du prêt** paie la banque en cas d'impayé

Chaque acteur garde sa part de la charge

puis

Conséquences financières

pour le client et pour l'établissement

Le client garde un reste à charge et un besoin de trésorerie. Le risque de crédit de la banque, la sinistralité de l'assureur et les besoins de liquidité peuvent monter, la valeur des titres baisser.

Crédit | Souscription | Marché | Liquidité | Opérationnel, sur ses sites

L'établissement financier évalue l'exposition en croisant la carte d'aléa et l'adresse du bien ou du site.

La prévention agit avant l'événement et peut réduire le dommage. L'assurance et la caution interviennent après.

L'établissement financier évalue aussi, de façon qualitative, les effets du risque physique sur sa réputation et sur son modèle d'affaires.

EXEMPLE **Une maison financée par un crédit habitat et assurée subit une inondation**

Une crue, aléa aigu, fait déborder la rivière voisine. → La maison se trouve en zone inondable. Elle est financée par un crédit habitat et assurée par un contrat habitation. → Le dommage brut est le coût de réparation des murs et de l'équipement abîmés par l'eau. → Après l'arrêté de catastrophe naturelle, l'assurance habitation indemnise le dommage, moins une franchise. En cas d'impayé, la caution d'un organisme de cautionnement, distincte de l'assurance emprunteur, paie la banque. → Le ménage garde un reste à charge et un besoin de trésorerie. Pour la banque, le risque de crédit peut monter et la valeur du bien financé baisser. La sinistralité de l'assureur augmente.

Des enjeux différents selon les métiers et les portefeuilles

Les mécanismes de transmission et les protections, comme l'assurance, la caution ou la réassurance, diffèrent selon les portefeuilles. La banque doit donc adapter l'octroi, l'assureur la souscription et la société de gestion l'allocation.

Banque — 2 portefeuilles

Crédit habitat
Prêts aux particuliers, avec sûreté sur le bien ou caution

1 285 Md€ — ENCOURS

de crédit à l'habitat aux particuliers, fin 2025

L'aléa peut toucher le bien financé et la capacité de remboursement du ménage.

Après un sinistre, la valeur de la sûreté peut baisser et le reste à charge peser sur le remboursement.

La caution, l'assurance habitation et le régime des catastrophes naturelles, dit Cat Nat, couvrent une part de la perte.

La banque doit garder un bien assuré et une sûreté solide jusqu'à la fin du prêt.

ORDRE DE GRANDEUR

12,1 millions de maisons individuelles sont en zone d'aléa moyen ou fort aux argiles, selon la carte des argiles de 2026.

Crédit aux entreprises
Grandes entreprises, PME, professionnels, agriculture

1 408 Md€ — ENCOURS

de crédits bancaires aux sociétés non financières, décembre 2025

Les sites qui portent l'activité, leurs stocks et leurs équipements sont exposés.

Le chiffre d'affaires peut baisser et la trésorerie manquer jusqu'à l'indemnité, au risque d'un défaut.

L'assurance dommages, la garantie pertes d'exploitation et la trésorerie disponible couvrent une partie de la perte.

La banque doit suivre la trésorerie du client jusqu'à l'indemnité, sa notation et la limite d'encours par zone d'aléa.

ORDRE DE GRANDEUR

Cinq ans après une inondation, le taux de sortie des entreprises des communes touchées augmente d'environ 0,5 point, sur une base de 25 %. L'indicateur porte sur la sortie d'activité, distincte du défaut de crédit.

Assurance — 3 portefeuilles

Assurance dommages
Habitation, professionnels, récoltes agricoles

21 250 Md€ — VALEURS ASSURÉES

en dommages hors automobile, estimation 2025

Les biens assurés et leurs cumuls sur une même zone d'aléa sont exposés.

Les sinistres à payer et le coût de la réassurance peuvent peser sur la solvabilité de l'assureur.

La prévention et la réassurance, privée ou publique par la Caisse centrale de réassurance, CCR, réduisent la charge.

L'assureur doit fixer son tarif, sa réassurance et ses limites de cumul par zone.

ORDRE DE GRANDEUR

Hors automobile, les catastrophes naturelles ont coûté environ 1,7 Md€ en 2025. Pour 15 groupes d'assurance, la sinistralité théorique projetée croît de près de 3 Md€ de 2022 à 2050, soit environ 60 %.

Assurance de personnes
Décès, santé, prévoyance, emprunteur

40,3 Md€ — COTISATIONS

en prévoyance, tous organismes, 2025

Les vagues de chaleur exposent les assurés à des décès, des arrêts de travail et des soins.

Décès, maladies et arrêts de travail peuvent augmenter, comme les rachats d'assurance vie après un sinistre.

La mutualisation, la réassurance et la révision annuelle des contrats collectifs limitent la charge.

L'assureur doit établir si la chaleur est un risque matériel et en tenir compte dans le tarif de la prévoyance.

ORDRE DE GRANDEUR

Santé publique France attribue à la chaleur 5 167 décès en France hexagonale du 1er juin au 15 septembre 2023, dont 73 % de personnes de 75 ans et plus.

Placements de l'assureur
Fonds général vie et placements non-vie

2 107 Md€ — ENCOURS

d'assurance vie, fin 2025, dont 32 % en unités de compte, au risque de l'assuré

Les actions, les obligations et les immeubles du fonds général vie et des placements non-vie sont exposés.

Une baisse de la valeur des placements touche le bilan prudentiel une fois les engagements envers les assurés recalculés.

La participation aux bénéfices, la diversification et la gestion actif-passif atténuent la baisse.

L'assureur doit suivre la valeur de ses placements et sa solvabilité avec ses engagements envers les assurés.

POINT DE VIGILANCE

La participation aux bénéfices reporte sur les assurés une part de la baisse des placements du fonds général. Cette part se compte une seule fois, dans les engagements envers les assurés, et l'assureur porte le reste.

Gestion d'actifs — 1 portefeuille

Gestion d'actifs
Fonds et mandats pour compte de tiers

3 964 Md€ — GESTION COLLECTIVE

en France, fin 2025

Les sites des émetteurs cotés, petites et moyennes capitalisations comprises, sont exposés, ainsi que les actifs non cotés.

Un sinistre peut réduire le résultat des émetteurs et la valeur des titres, puis entraîner des rachats de parts.

La diversification par secteur et par territoire, le dialogue avec les émetteurs et les outils de liquidité limitent l'effet.

La société de gestion doit analyser les actifs réels et non cotés avant d'investir et suivre la liquidité des fonds ouverts.

ORDRE DE GRANDEUR

Dans l'étude de 2024 de l'Autorité européenne des marchés financiers (ESMA), une donnée d'aléa couvre plus de la moitié des positions pour 12 % des 18 413 fonds étudiés.

Un contexte réglementaire qui encadre la gestion du risque physique

Selon leur métier, les établissements financiers doivent identifier leurs expositions, en évaluer les conséquences financières et justifier leur prise en compte dans la gestion. Chacun choisit sa méthode et la justifie.

Secteur	Identifier et estimer *Recenser les expositions et leur matérialité, estimer les conséquences financières par indicateurs et scénarios*	Intégrer *Prendre le risque physique en compte dans l'appétit pour le risque, les limites, l'octroi et le suivi*	Publier *Communiquer expositions, méthodes et résultats*
Banque	**11/01/2026** **Orientations de l'Autorité bancaire européenne, ABE, sur les risques ESG** ● Identifier et estimer · Intégrer Les banques doivent évaluer la matérialité des risques ESG, les identifier et les quantifier par plusieurs méthodes, et les intégrer à l'appétit, à l'octroi et au suivi. *Applicables depuis le 11/01/2026, au plus tard le 11/01/2027 pour les petits établissements non complexes*		**22/06/2026** **Normes techniques d'exécution (ITS) du Pilier 3** Les banques publient leurs expositions sensibles au risque physique par secteur et par territoire. Le projet allège de 37 % les données demandées aux grands établissements. *Projet final publié le 22/06/2026, transmis à la Commission*
10/04/2026 Directive sur les exigences de fonds propres (CRD6) transposée en France	**01/01/2027** **Orientations de l'ABE sur l'analyse de scénarios** ● Les banques conduisent des stress tests de court terme et une analyse de résilience sur au moins dix ans. *Applicables au 01/01/2027*	**01/01/2025** **Règlement sur les exigences de fonds propres (CRR), art. 208(5)** Depuis 2014, le bien apporté en sûreté doit être dûment assuré. Le CRR III demande à la banque des procédures pour vérifier que cette assurance est appropriée. *CRR III applicable depuis 01/01/2025*	
Assurance	**30/01/2027** **Solvabilité II révisée, art. 44 et 45 bis** ● Identifier et estimer · Intégrer L'assureur doit évaluer son exposition au risque climatique. Si elle est importante, il l'analyse sous deux scénarios de long terme dans son évaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA). *Applicable au 30/01/2027. La Commission a classé non essentielles les normes techniques de réglementation (RTS) sur les plans de gestion des risques de durabilité*		**Loi Énergie-climat, art. 29** Assurance, gestion d'actifs L'assureur et la société de gestion publient l'estimation de l'impact financier des risques climatiques, ou motivent son absence. *Code monétaire et financier, art. D.533-16-1*
	02/08/2022 **Règlement délégué 2021/1256, Solvabilité II** Identifier et estimer · Intégrer Intégrer les risques de durabilité à la gouvernance, à la gestion des risques et aux investissements. *Applicable depuis le 02/08/2022*		
Gestion d'actifs	*L'article 29 de la loi Énergie-climat demande aussi à l'assureur et à la société de gestion de publier comment ils intègrent les risques environnementaux à leurs décisions d'investissement. Cette publication suppose donc de les évaluer.*	**01/08/2022** **Actes délégués de 2021 sur la gestion des fonds** La société de gestion intègre les risques de durabilité à la gestion de ses fonds. *Applicables depuis le 01/08/2022*	
Tous secteurs	**18/03/2026** **CSRD, modifiée par l'Omnibus I :** dans leur rapport de durabilité, les entreprises de plus de 1 000 salariés et de 450 M€ de chiffre d'affaires publient leurs risques climatiques et leurs effets financiers. *Directive de simplification Omnibus I en vigueur le 18/03/2026, à transposer au plus tard le 19/03/2027* ●		
Supervision	**01/01/2027** **Orientations de l'ABE sur le processus de contrôle et d'évaluation prudentiels (SREP) :** le superviseur évalue la résilience du modèle d'affaires aux risques ESG. Il juge aussi les compétences de l'organe de direction. *Applicables au 01/01/2027* ● Banque		

● Révision ou échéance nouvelle au 1er trimestre 2027

Gérer le risque physique en trois étapes : identifier, estimer, intégrer

La démarche proposée par la note relie les expositions identifiées aux conséquences financières estimées, puis aux décisions des métiers et à l'évaluation de leur effet.

	1 Identifier les expositions	2 Estimer les conséquences financières	3 Intégrer à la gestion et au pilotage
Objectif	Croiser les aléas et les expositions, repérer les concentrations et recenser les informations manquantes.	Estimer, sous un scénario et un horizon fixé, les conséquences nettes pour le client, l'assureur, le prêteur ou l'investisseur, puis pour le groupe.	Adapter l'octroi, la souscription, la réassurance ou l'allocation. Suivre les expositions, les dérogations aux règles fixées et leurs effets.
Maillons	Aléa *évalué sur l'historique et sur des projections à horizon fixé* ; Exposition	Vulnérabilité ; Dommage ; Transfert ; Effet client ; Effet établissement ; Agrégation	Les processus de chaque métier
Résultat	Une cartographie des expositions et la liste des croisements matériels entre portefeuille, aléa et risque financier, vérifiés sur les données du portefeuille	Pertes nettes de chaque porteur et du groupe, besoins de trésorerie, évolution sur la durée	Des règles d'octroi, de souscription et d'allocation tracées dans chaque métier, l'assurance du bien contrôlée en crédit habitat, un tableau de bord du risque physique
Données	Cartes d'aléa historiques et projetées, sinistres passés, adresses, bâtiments, sites, attributs du bien collectés pour choisir les biens à analyser en détail	Vulnérabilité des biens, contrats d'assurance et traités de réassurance, flux de trésorerie des clients	Assurance vérifiée, sinistres, défauts, sites collectés

RETOUR DES DONNÉES

Les sinistres, les défauts, l'assurance vérifiée et les sites collectés dans les processus reviennent aux équipes chargées du risque climatique, qui mettent à jour l'identification et l'estimation des pertes.

EXEMPLES PAR PORTEFEUILLE

Crédit habitat	Encours sur maisons inondables ou sur argiles	Reste à charge du ménage, valeur de la sûreté	Assurance du bien vérifiée avant déblocage
Crédit aux entreprises	Encours dont un site critique est en zone inondable	Besoin de trésorerie pendant l'attente de l'indemnité	Crédit de précaution ou garantie pertes d'exploitation
Assurance dommages	Sommes assurées cumulées par zone	Sinistre net de réassurance d'une crue rare	Prévention et conditions de garantie hors régime Cat Nat
Assurance de personnes	Assurés exposés à la chaleur, par âge et par commune	Décès attribuables à un été extrême	Matérialité établie par écrit, revue chaque année
Placements de l'assureur	Placements sur des émetteurs aux sites exposés	Choc de valeur sur les fonds propres de l'assureur	Allocation et mandats revus en comité selon l'exposition
Gestion d'actifs	Valeur investie sur des émetteurs aux sites exposés	Effet sur le résultat et la valeur des émetteurs	Univers d'investissement filtré ou pondéré

01

Étape 1 · Identifier les expositions au risque physique

Les expositions se trouvent dans les biens financés, les biens et les personnes assurés, et les sites des entreprises et des émetteurs situés en zone d’aléa climatique.



Ailancy RESEARCH

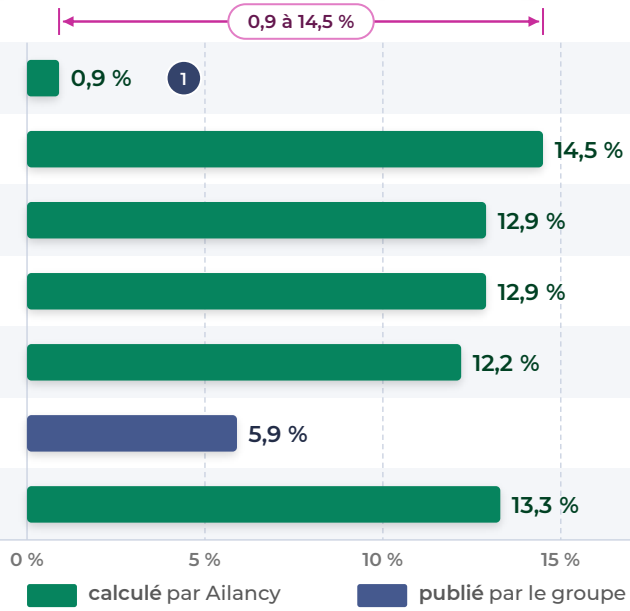
Les expositions au risque physique publiées par les banques

Les publications des grands groupes bancaires donnent une première lecture de leurs expositions au risque physique. De 0,9 à 14,5 % des crédits se situent en zone exposée, selon le périmètre et la méthode de chaque groupe.

1 L'objet publié
Chaque groupe publie ses encours de crédit en zone exposée à un aléa physique dans le tableau du risque physique (modèle 5) de son rapport prudentiel du Pilier 3.

2 La part des encours
Ailancy divise le montant exposé par la valeur comptable brute du même tableau. La Banque Postale publie sa part elle-même.

3 La zone exposée
Chaque groupe définit sa zone exposée avec son scénario, ses aléas et sa méthode. Les publications la nomment « sensible ».



Groupe et date	Part des encours en zone exposée	Exposé sur brut, Md€	Scénario, aléas et définition de la zone exposée	
BNP Paribas Au 30/06/2026	0,9 % [1]	5,2 sur 603,4	RCP8.5, 2050 ajusté à l'échéance	Inondations, sécheresse, vent, feux, chaleur et dépendance à l'eau. Zone définie par un seuil de pertes financières estimées par des modèles internes.
BPCE Au 30/06/2026	14,5 %	110,1 sur 757,7	RCP8.5, 2050	Six aléas pour les entreprises, inondation et argiles pour le résidentiel. Zone définie par un classement interne par secteur et par territoire, et par un modèle externe pour le résidentiel.
Crédit Mutuel Alliance Fédérale Au 30/06/2026	12,9 %	55,2 sur 426,9	*Seuls les montants du modèle 5 sont publiés*	
Groupe Crédit Agricole Au 30/06/2026	12,9 %	179,6 sur 1 393,7	RCP4.5, 2050	Mêmes aléas que Crédit Agricole S.A. Zone définie par un classement interne par aléa et par localisation.
dont Crédit Agricole S.A. Au 30/06/2026	12,2 %	134,5 sur 1 099,9	RCP4.5, 2050	Inondation, argiles et submersion en France, inondation et glissement de terrain en Italie. Zone définie par un classement interne par aléa et par localisation, complété par des approximations par secteur et par territoire.
La Banque Postale Au 31/12/2025	5,9 %	6,3 sur 105,6	Non indiqués	Inondation, feux, tempête, argiles, chaleur, précipitations et sécheresse. Zone définie par des scores communaux, tirés de données externes non nommées.
Société Générale Au 30/06/2026	13,3 %	55,6 sur 417,0	SSP5-8.5, 2030 aigu, 2050 chronique	Crues, sécheresse, feux, fortes pluies, cyclones, montée des eaux et chaleur. Zone définie par le score d'un fournisseur externe, en quatre regroupements géographiques.

Crédit Agricole S.A. est inclus dans le Groupe Crédit Agricole. Groupes rangés par ordre alphabétique.

Des parts propres à chaque groupe. Les écarts tiennent en partie au périmètre, au scénario, aux aléas et à la méthode de chaque groupe, et ne mesurent donc pas le risque relatif des banques. Chaque part décrit une exposition, avant toute perte.

1 **Prêts cautionnés :** BNP Paribas range ses prêts cautionnés par Crédit Logement hors des prêts adossés à un bien. Les y inclure ajouterait 78 Md€ de prêts immobiliers bruts, selon la note du tableau 116 du document d'enregistrement universel 2025.

Identifier les expositions en croisant localisation et activité

L'établissement financier situe chaque bien ou site pour connaître ses aléas climatiques. Il juge ensuite sa vulnérabilité par les caractéristiques du bien et de l'activité, de tout le portefeuille aux concentrations.



Repérer les biens financés et les biens ou personnes assurés exposés

L'établissement financier croise l'adresse des biens financés et des assurés avec les cartes d'aléa. Il situe ainsi la part de ses encours, valeurs assurées et assurés en zone d'aléa, à côté de la part non localisée.

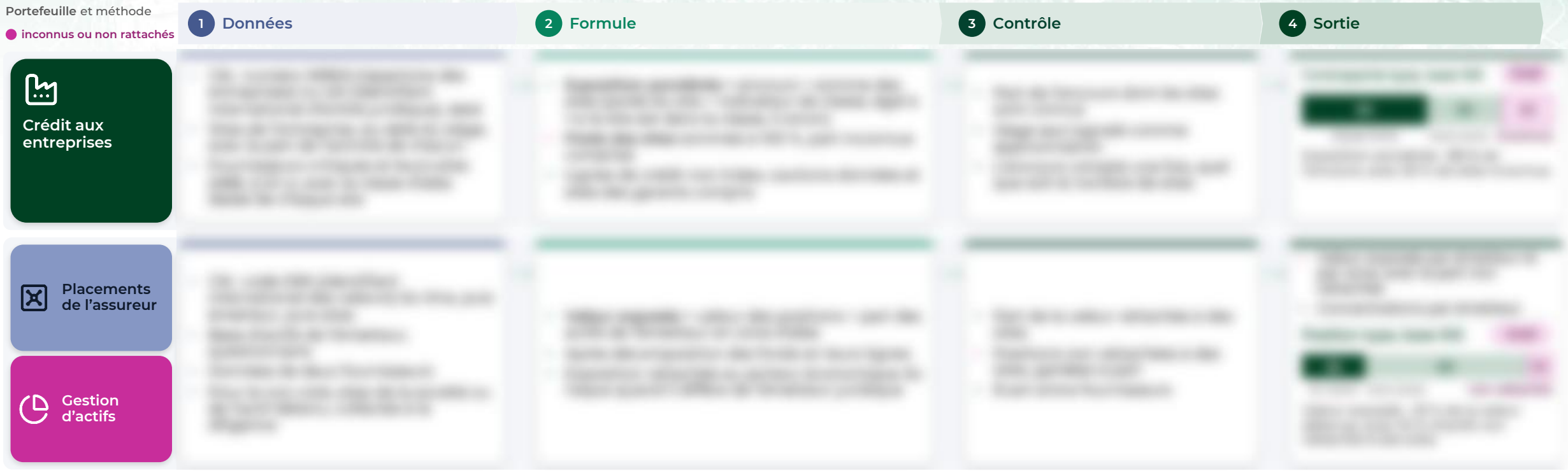
Portefeuille et méthode

● part non localisée

	1 Données	2 Formule	3 Contrôle	4 Sortie
Crédit habitat Objet compté : le prêt et le bien financé				
Assurance dommages Objet compté : le contrat et le bien assuré				
Assurance de personnes Objet compté : l'assuré et sa garantie				

Identifier les sites exposés derrière les crédits et les investissements

L'établissement financier repère l'exposition des entreprises et des émetteurs au risque physique par leurs sites et leur poids dans l'activité. L'adresse du siège reste toutefois une approximation, et la part des sites inconnus borne le résultat.



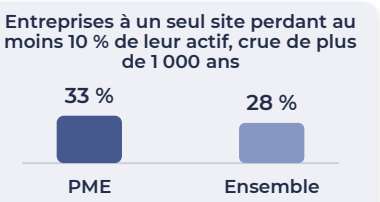
31 %

part rapprochée à l'adresse

des encours de crédit aux sociétés non financières de la zone euro, rapprochés à l'adresse de l'entreprise, le reste par code postal ou pas du tout. Base AnaCredit de la BCE, 4 200 Md€ de crédits de plus de 25 000 €, décembre 2020

L'adresse du siège donne une approximation des sites qui portent l'activité. L'établissement collecte auprès de l'entreprise la liste des sites et la part de l'activité de chacun, ou les estime avec une incertitude publiée.

Une petite ou moyenne entreprise, cotée ou non, a souvent un seul site et publie peu de données. Son exposition se concentre sur ce site. Sur la base Fiben de la Banque de France, une crue de période de retour supérieure à 1 000 ans a été simulée. Parmi les entreprises à un seul site, elle coûterait au moins 10 % de leur actif à 33 % des PME, contre 28 % de l'ensemble.



Prioriser les risques à approfondir grâce à la matrice de matérialité

Pour chaque portefeuille, l'établissement financier croise les aléas, leur tendance à 2050 et les mécanismes de transmission aux risques financiers. Il retient donc les risques dont il estimera les conséquences financières à l'étape 2.



02

Étape 2 · Estimer les conséquences financières

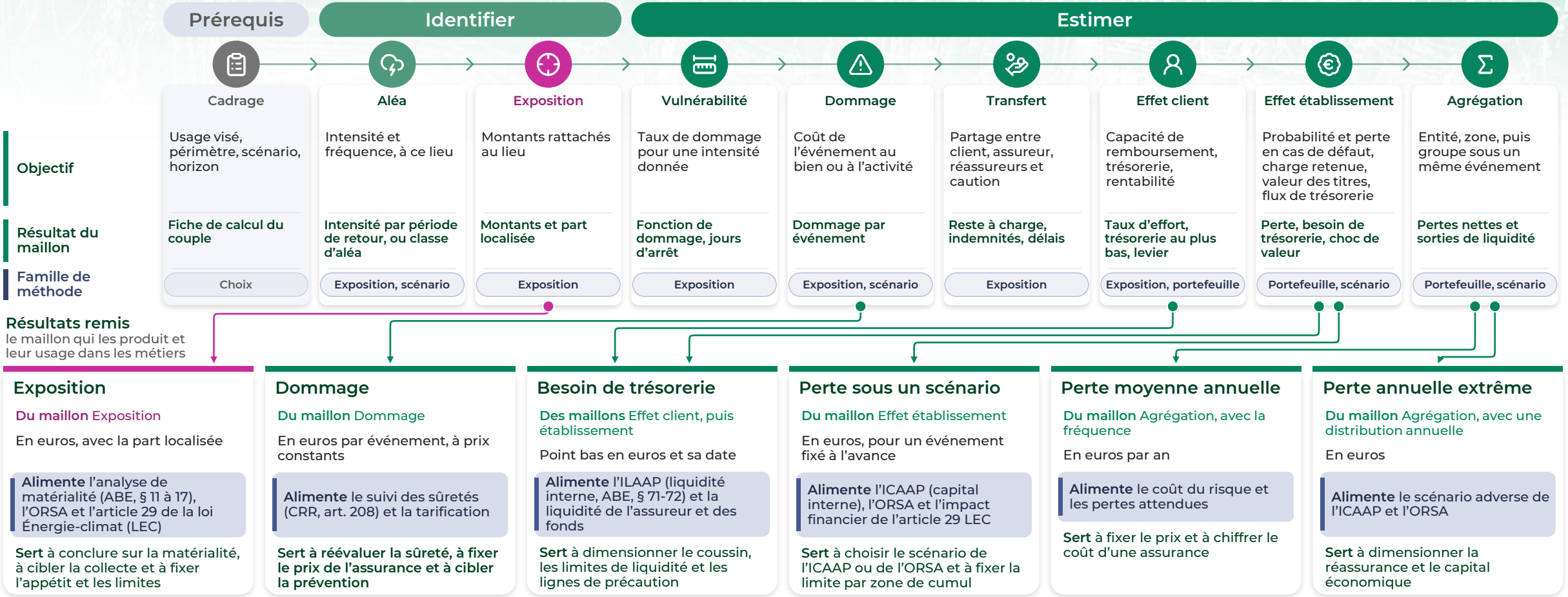
Pour chaque risque retenu à l'étape 1, l'établissement financier estime la perte, le besoin de trésorerie ou le choc de valeur qu'un aléa peut entraîner. Chaque couple formé d'un portefeuille et d'un risque financier matériel passe par la même chaîne de calcul, qui part de l'aléa.



Ailancy RESEARCH

Relier les expositions aux conséquences financières

Les conséquences financières d'un aléa dépendent de la vulnérabilité des biens et des activités et de la part prise par l'assureur, les réassureurs et la caution. Elles dépendent enfin de la capacité du client à absorber le choc.



Résultats remis
le maillon qui les produit et leur usage dans les métiers

Exposition

Du maillon Exposition

En euros, avec la part localisée

Alimente l'analyse de matérialité (ABE, § 11 à 17), l'ORSA et l'article 29 de la loi Énergie-climat (LEC)

Sert à conclure sur la matérialité, à cibler la collecte et à fixer l'appétit et les limites

Dommage

Du maillon Dommage

En euros par événement, à prix constants

Alimente le suivi des sûretés (CRR, art. 208) et la tarification

Sert à réévaluer la sûreté, à fixer le prix de l'assurance et à cibler la prévention

Besoin de trésorerie

Des maillons Effet client, puis établissement

Point bas en euros et sa date

Alimente l'ILAAP (liquidité interne, ABE, § 71-72) et la liquidité de l'assureur et des fonds

Sert à dimensionner le coussin, les limites de liquidité et les lignes de précaution

Perte sous un scénario

Du maillon Effet établissement

En euros, pour un événement fixé à l'avance

Alimente l'ICAAP (capital interne), l'ORSA et l'impact financier de l'article 29 LEC

Sert à choisir le scénario de l'ICAAP ou de l'ORSA et à fixer la limite par zone de cumul

Perte moyenne annuelle

Du maillon Agrégation, avec la fréquence

En euros par an

Alimente le coût du risque et les pertes attendues

Sert à fixer le prix et à chiffrer le coût d'une assurance

Perte annuelle extrême

Du maillon Agrégation, avec une distribution annuelle

En euros

Alimente le scénario adverse de l'ICAAP et l'ORSA

Sert à dimensionner la réassurance et le capital économique

Trois familles de méthode, par exposition, par portefeuille ou par scénario, se combinent selon l'horizon (ABE, § 30). Les outils sont les fonctions de dommage, les modèles de catastrophes naturelles et un moteur de calcul des contrats et des traités.

Les conséquences financières par portefeuille d'un groupe type fictif

Sur le groupe type fictif, une crue rare de période de retour 100 ans coûte peu en capital, car l'assurance du bien et la CCR portent le dommage. L'estimation sert donc d'abord à repérer la concentration des encours et la dépendance à l'assurance.

Le groupe type fictif détient 5 % du marché français dans chaque métier. Une crue rare d'un grand bassin, de période de retour 100 ans, touche 2 % de ses encours et des valeurs assurées. Un été de chaleur comme celui de 2023 touche ses assurés.
La crue rare sert à lire la concentration à l'échelle du groupe. La sécheresse entre dans la charge Cat Nat moyenne de l'assureur et dans la sécheresse sévère du crédit habitat.

Portefeuille	Risque financier	Résultat remis	Groupe type fictif, ordre de grandeur		Usage du résultat
Crédit habitat	Crédit	Perte de crédit et reste à charge des ménages	0,055 M€	de perte sous la crue rare, presque doublée si 10 % des logements endommagés ne sont pas assurés. Les ménages gardent 1,57 M€, 21,5 M€ en sécheresse sévère	Octroi, assurance du bien suivie jusqu'à l'échéance, limites par zone
	Liquidité	Sorties de dépôts à 90 jours	8,71 M€	soit 0,043 % du coussin de liquidité	Coussin et plan de financement d'urgence
Crédit aux entreprises	Crédit	Perte de crédit	0,4 M€	avant les tirages sur les lignes, 0,45 M€ après, surtout chez les entreprises sans garantie pertes d'exploitation	Notation, conditions d'octroi, garantie pertes d'exploitation
	Liquidité	Tirages et concentration	13,9 M€	tirés sur les lignes. Les encours et lignes de la zone touchée, 2 % des encours par hypothèse, valent 27,6 % du CET1	Lignes de précaution, limite par bassin
Assurance dommages	Souscription	Charge Cat Nat moyenne et charge d'une crue rare	37,2 M€	par an, 60,3 M€ en 2050 sous RCP8.5, 300 M€ bruts pour la crue rare	Tarif par zone, réassurance, cumuls par zone
	Liquidité	Paiements aux assurés avant la part remboursée par la CCR	180 M€	en trois mois, 1,28 % des placements liquides	Trésorerie de crise, calendrier des encaissements
Assurance de personnes	Souscription	Décès attribuables à la chaleur	5,07 M€	pour un été de chaleur comme celui de 2023, 15,2 M€ pour un été extrême, supposé tripler la charge	Tarification de la prévoyance, conclusion de l'ORSA sur la matérialité
Placements de l'assureur	Marché	Choc de valeur et fonds propres	493 M€	de choc sur les 20 % de placements sur des sites exposés, dont 98,7 M€ perdus par les fonds propres après participation aux bénéfices	Politique d'investissement, gestion actif-passif, ORSA
Gestion d'actifs	Marché	Choc de valeur pour les porteurs	339 M€	sur la part de la valeur rattachée à des sites, 0,17 % des encours gérés	Comité d'investissement, limites par zone
	Liquidité	Ventes après rachats	20,2 M€	vendus par un fonds ouvert de 1 Md€ pour payer les rachats. La vente coûte 3,2 points de base aux porteurs restants	Outils de liquidité, stress tests

En capital, la crue rare coûte

moins de 0,01 %
du CET1 à la banque

0,50 %
de ses fonds propres éligibles à l'assureur, hors choc sur les placements

248,7 %
taux de couverture du capital de solvabilité requis de l'assureur, contre 250 % avant la crue

Les deux fragilités du groupe type sont la **concentration** des encours dans un seul bassin et la **dépendance à l'assurance** des ménages et du prêteur.

Distinguer les pertes de chaque acteur et celles que garde le groupe

Sous une crue rare de période de retour 100 ans, la Caisse centrale de réassurance prend 250 des 300 M€ de charge de l'assureur. Le groupe type fictif conserve donc 50,3 M€ de pertes, principalement au titre de l'assurance dommages.





03

Étape 3 · Intégrer à la gestion et au pilotage

Chaque métier fait entrer les pertes estimées dans l'octroi, la tarification, l'allocation ou le provisionnement, avec une règle d'usage, un contrôle et un suivi de leur effet.



Ailancy RESEARCH

Une intégration encore inégale du risque physique dans les décisions

Les autorités de supervision relèvent des manques dans la collecte des données, l'évaluation de la matérialité et l'usage des pertes estimées. Avec les publications des banques, la note en tire cinq ruptures, du lieu des biens à l'effet des actions.

Constats des autorités de supervision



1 CERS, rapport d'avril 2024, enquête de novembre 2022

80 % des 51 banques interrogées sous supervision de la BCE laissaient le climat hors de leurs pertes attendues en novembre 2022

2 BCE, supervision

- En 2022, la BCE a fixé à fin 2024 l'échéance finale de son guide de 2020. La BCE a pris **28 décisions contraignantes**, dont 22 avec astreinte possible. Fin 2024, 56 % des banques avaient des pratiques jugées avancées par la BCE, sur une partie de leurs expositions seulement
- La BCE a infligé des astreintes pour une évaluation manquante de la matérialité des risques climatiques et environnementaux. L'une, de 7,55 M€, vise un grand groupe bancaire français pour 75 jours de retard en 2024, et a été publiée le 13/02/2026

3 ACPR, réunion de place du 29/01/2026, et Analyses et synthèses n° 171

- **176 constats** ressortent de 20 inspections climat de l'ACPR de 2022 à 2025. 54 % se classent dans les deux niveaux de gravité les plus élevés, contre 36 % dans la première vague d'inspections
- Les constats portent surtout sur l'octroi, l'évaluation de la matérialité, la collecte de données et l'organisation
- Dans une enquête de 2025 auprès de 40 établissements, surtout de taille moyenne, 20 % ont des outils adaptés pour collecter les données ESG
- Chez les organismes d'assurance, 23 % ont modifié leurs hypothèses tarifaires pour les risques de durabilité, et 21 % en tiennent compte dans leur réassurance

4 BCE, stress tests, rapport de mai 2026

Environ la moitié des établissements qui jugent le risque physique matériel l'intègrent à leurs stress tests, souvent sur peu d'aléas et de mécanismes de transmission

Les cinq ruptures entre l'estimation des pertes et la gestion



Nos convictions pour la gestion du risque physique

La gestion du risque physique doit couvrir les crédits, contrats d'assurance et placements déjà engagés et suivre l'assurance du bien jusqu'à l'échéance du prêt. Le groupe doit additionner les pertes de chaque entité.

La durée

1 La perte du prêteur dépend de l'assurance du bien, un contrat annuel plus court que le crédit.

Le prêteur doit vérifier cette assurance jusqu'à l'échéance du prêt.

× 2,6

Après l'ouragan Harvey, hors des zones d'assurance inondation obligatoire, un dommage modéré ou grave multiplie par 2,6 la cote statistique d'un impayé long ou d'un défaut à 24 mois. Dans le scénario le plus sévère de l'exercice de la Banque d'Angleterre, environ 7 % des ménages couverts perdraient leur assurance.

Le chiffre mesure une association statistique, et l'effet propre d'une obligation d'assurance reste à établir. En métropole, le risque vient des biens non assurés et des résiliations. Crédit Agricole ne constate pas de corrélation entre défauts et catastrophes sur dix ans, une fois l'assurance prise en compte. À Mayotte, 6 % des logements sont assurés.

2 Le besoin de trésorerie du client précède sa perte finale.

Le dossier de crédit doit chiffrer ce besoin jusqu'à l'indemnité et les ressources du client.

3,5 à 5 %

Après les crues européennes de 2021 à 2024, le crédit aux entreprises touchées a augmenté de 3,5 à 5 % au premier trimestre, puis s'est contracté d'autant.

L'épargne, la trésorerie et les acomptes reçus par le client peuvent couvrir ce besoin.

L'octroi, les limites et la marge

3 Exclure une zone laisse entier le risque déjà engagé.

L'encours et les nouveaux crédits appellent des conditions, des prix ou des plafonds.

Le rationnement par zone déplace le crédit vers les meilleurs emprunteurs et réduit l'accès des ménages exposés.

Une concentration extrême peut justifier un plafond d'encours. Le lieu de résidence est un critère de discrimination interdit, C. pén., art. 225-1. Un refus, une condition ou un prix par zone demandent une analyse juridique.

4 La marge rémunère le coût du risque estimé et complète les limites.

La marge laisse le dommage inchangé. La prévention et le bâti renforcé, en revanche, le réduisent.

4,4 pb

Sur le crédit habitat européen, la marge supplémentaire due au risque physique est de 4,4 points de base pour un risque moyen. Sur les crédits aux PME titrisés, la marge observée est de 6 points de base, contre 36 à 50 dans un calcul théorique.

Le taux d'usure plafonne la marge, et ces ordres de grandeur valent pour leur seul portefeuille.

Le groupe et le régime Cat Nat

5 Prévention, réassurance et cautions externes réduisent la perte du groupe, les transferts internes la déplacent.

Le groupe doit additionner les pertes nettes des entités.

41 %

En Alabama, le bâti renforcé contre le vent réduit la fréquence des sinistres de 55 à 74 %. En France, 41 % de la production habitat de 2025 est cautionnée par un organisme d'assurance. La directive sur les conglomérats ne traite pas le risque physique.

Les entités d'un groupe relèvent de réglementations, d'horizons et d'exigences de capital différents.

6 Le calcul des pertes doit retenir le régime Cat Nat en vigueur à la date du calcul.

Les réformes en discussion se testent en scénario.

20 %

La surprime Cat Nat est passée à 20 % en 2025. Les articles L.125-2 et L.125-6 du Code des assurances ont changé en mai 2026.

Une proposition de loi entre dans le calcul de référence après son adoption.

Adapter les processus métiers et préciser les responsabilités

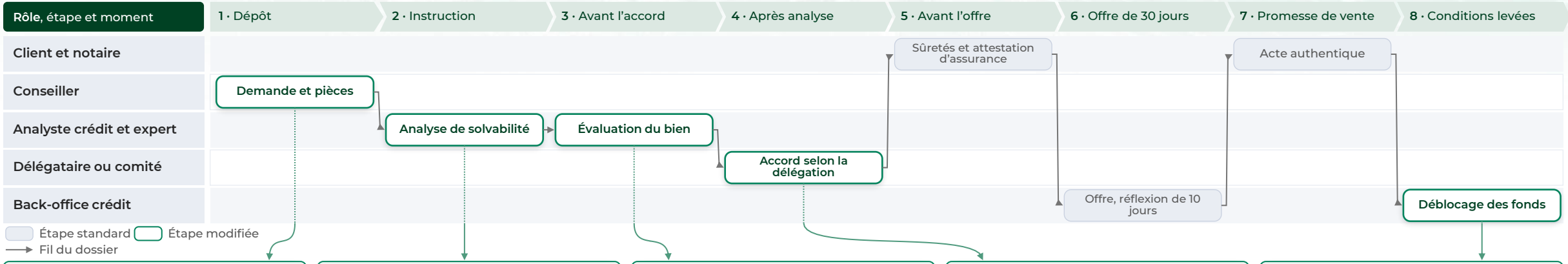
Chaque métier doit préciser l'usage des pertes estimées, le responsable de chaque processus et les contrôles à appliquer, dans un cadre coordonné par le groupe.



Le cas du crédit habitat à l'octroi du prêt

Dans le pilote proposé, la banque ajoute à l'analyse du dossier la localisation du bien, ses aléas et son assurance, qui peuvent conditionner l'accord du prêt.

Processus : Octroi du crédit habitat | Crédit habitat | **Risque :** crédit | Inondation | Submersion | Argiles | Feux de forêt



Demande et pièces
Conseiller, au dépôt

Le conseiller ajoute le bâtiment localisé, ses classes d'aléa datées, les arrêtés Cat Nat de la commune et l'état des risques.

Cet ajout vaut pour tout dossier, dès sa constitution.

Le conseiller établit une fiche « risques du bien », avec la date de chaque carte d'aléa.

La part des dossiers dotés d'une fiche complète suit l'exécution.

Analyse de solvabilité
Analyste crédit et expert, à l'instruction

L'analyste ajoute la prime d'assurance prévisible et le coût de remise en état non couvert.

Ce calcul vise une maison en aléa fort aux argiles sans arrêté Cat Nat communal récent, car un sinistre non reconnu reste à la charge du ménage.

L'analyste recalcule le reste à vivre après un sinistre, au taux d'effort du Haut Conseil de stabilité financière inchangé.

Les retards à 24 mois, comparés à ceux d'une population témoin, vérifient l'effet.

Évaluation du bien
Analyste crédit et expert, avant l'accord

L'expert ajoute la classe d'aléa, l'indice de confiance de la valeur estimée par modèle et les sinistres connus.

Un bâti vulnérable, une assurance incomplète, un sinistre connu ou un reste à vivre faible appellent une expertise adaptée.

Le rapport d'expertise mentionne l'aléa, la protection du bâti et l'assurance.

L'écart entre les valeurs d'expert et les prix de la zone vérifie l'évaluation.

Accord selon la délégation
Délégataire ou comité, après analyse

Le délégataire reçoit la fiche « risques du bien », le reste à vivre et le rapport d'évaluation.

Le délégataire les examine si l'aléa est fort et le reste à vivre faible, ou si l'assurance est incomplète.

Le délégataire donne un accord, simple ou sous condition d'assurance, de travaux ou d'apport, ou un refus motivé, revu par le juriste s'il tient à la zone.

La part des dossiers motivés et la revue des dérogations suivent l'exécution.

Déblocage des fonds
Back-office crédit, conditions levées

Le back-office lit dans l'attestation les aléas couverts, le bien, les capitaux et l'échéance.

Avant tout versement, le back-office relève une attestation absente ou incomplète et une condition de travaux non levée.

Le contrôle est enregistré avec la date d'échéance de l'assurance.

La part des prêts débloqués avec une assurance vérifiée suit l'exécution.

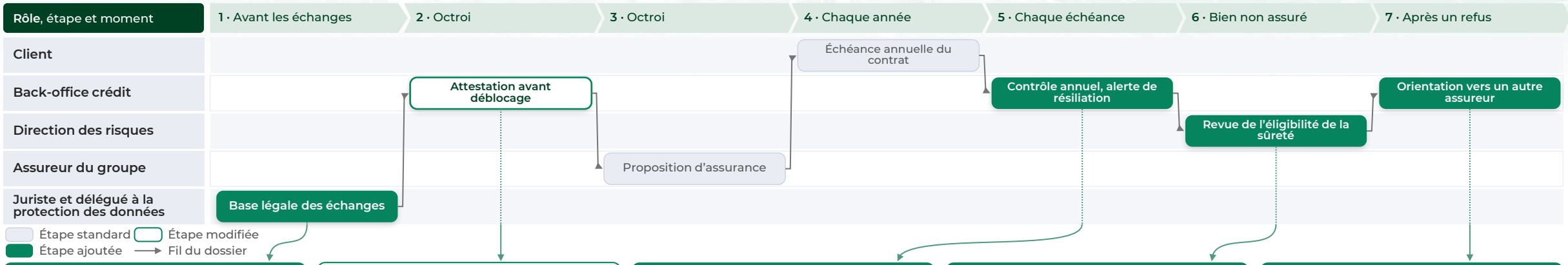
Traitement | 0 signal enregistré | 1 questionnaire de huit données au plus | 2 analyse experte | 3 comité

Une classe d'aléa seule déclenche au plus une collecte. L'analyse experte vise un bâti vulnérable, une assurance absente ou incomplète, un sinistre connu ou un reste à vivre faible.

Le cas du crédit habitat pendant la durée du prêt

L'assurance du bien vérifiée à l'octroi peut être résiliée ou réduite pendant le prêt. La banque contrôle donc chaque année son maintien et son adéquation, jusqu'à la fin du prêt.

Processus : Contrôle de l'assurance du bien | Crédit habitat | Assurance dommages | **Risque :** crédit, souscription | Inondation | Submersion | Argiles | Tempête



Base légale des échanges

Juriste et délégué à la protection des données, avant les échanges

- Le juriste décrit la finalité, les flux et les données entre la banque et l'assureur.
- Cette analyse précède tout échange d'information sur l'assurance du bien.
- Chaque flux reçoit sa dérogation au secret bancaire, L.511-33 ou L.511-34, et sa base RGPD, validées par la conformité.
- L'inscription de chaque flux au registre des traitements suit l'exécution.

Attestation avant déblocage

Back-office crédit, à l'octroi

- Le back-office relève dans le contrat les aléas couverts, le bien, le bénéficiaire, les capitaux de reconstruction et la prime.
- Ce contrôle précède le déblocage des prêts à sûreté immobilière éligible et, selon la politique de la banque, des prêts cautionnés.
- L'attestation est vérifiée et sa date d'échéance enregistrée.
- La part des prêts débloqués avec une assurance vérifiée suit l'exécution.

Contrôle annuel, alerte de résiliation

Back-office crédit, à chaque échéance

- Le back-office reçoit le justificatif de paiement de la prime et toute résiliation ou réduction de garantie.
- Le contrôle se déclenche à l'échéance sans justificatif ou à la résiliation signalée.
- Le back-office relance le client et alerte le conseiller.
- La part des encours à l'assurance vérifiée depuis moins de douze mois suit l'exécution.

Revue de l'éligibilité de la sûreté

Direction des risques, bien non assuré

- La direction des risques reçoit l'alerte d'un bien sans assurance adaptée.
- La revue a lieu dans le mois de l'alerte si l'assurance perdue reste non remplacée.
- La direction revoit l'éligibilité de la sûreté, ou retient la police globale souscrite par la banque si ses procédures en vérifient l'adéquation.
- Le recalcul des actifs pondérés des dossiers concernés suit l'exécution.

Orientation vers un autre assureur

Back-office crédit, après un refus

- Le back-office relève le motif du refus de l'assureur.
- Un refus motivé par le risque Cat Nat déclenche l'orientation, dès sa réception.
- Le client est orienté vers un autre assureur ou vers le Bureau central de tarification.
- La part des biens orientés de nouveau assurés à douze mois vérifie l'effet.

Durée



Crédit habitat : 25 ans — **Assurance :** annuelle, résiliable à chaque échéance

L'assureur peut résilier à chaque échéance, L.113-12, et l'assuré particulier à tout moment après un an, L.113-15-2. En 2022, chacune des 34 794 communes métropolitaines avait une offre d'assurance pour les maisons, et le maintien de cette offre pendant 25 ans reste incertain. Les prêts cautionnés, 66,9 % de l'encours, suivent la politique de contrôle de la banque.

Piloter le risque physique et suivre les actions engagées

Le tableau de bord suit l'exécution des actions engagées, le niveau de risque et la fiabilité des estimations. Il prépare la mesure de l'effet des actions contre une population témoin.

Nature	Indicateur	Définition et dénominateur	Fréquence proposée	Responsable proposé	Action au dépassement
Exécution 5 indicateurs					
Niveau de risque 3 indicateurs					
Fiabilité des estimations 2 indicateurs					

Chaque indicateur a sa fiche

formule · dénominateur · seuil d'alerte et de limite · fréquence · responsable · action

Un ratio à dénominateur nul se publie « sans objet ».

La population témoin qui sert à mesurer l'effet se fixe avant le pilote.

Sources : ABE, EBA/GL/2025/01, § 50 à 53 et 77 à 81 · BCE, compendium de mai 2026, § 4.5.1 · HSBC, ESG Data Pack FY2025, p. 5, note 2 : analyse du risque d'inondation actuel couvrant environ 92,2 % en valeur des prêts habitat britanniques, septembre 2025 · analyse Ailancy Research.

Tester la démarche sur un pilote avant de la généraliser

Le pilote proposé part d'un portefeuille matériel, d'un processus et d'un aléa. Il vérifie la localisation des encours, la cohérence des estimations et leur usage, avant de s'étendre une fois son effet établi.

Cadrage

Livrable : Périmètre, choix de gestion à modifier, responsables, revue juridique et des données

Critère de passage : Choix de gestion à modifier approuvés

Identifier

Livrable : Expositions rattachées à leur bâtiment ou site, cartographie, matrice de matérialité confirmée

Critère de passage : Part des encours rattachés à leur bâtiment ou site

Estimer

Livrable : Pertes du pilote estimées, puis modèle validé pour cet usage, par entité et pour le groupe

Critère de passage : Écarts entre sources expliqués

Intégrer

Livrable : Processus du pilote modifié, seuil d'analyse justifié, critère d'extension fixé

Critère de passage : Dossiers traités dans le délai, refus et conditions motivés

Étendre

Livrable : Autres processus et portefeuilles, tableau de bord au comité

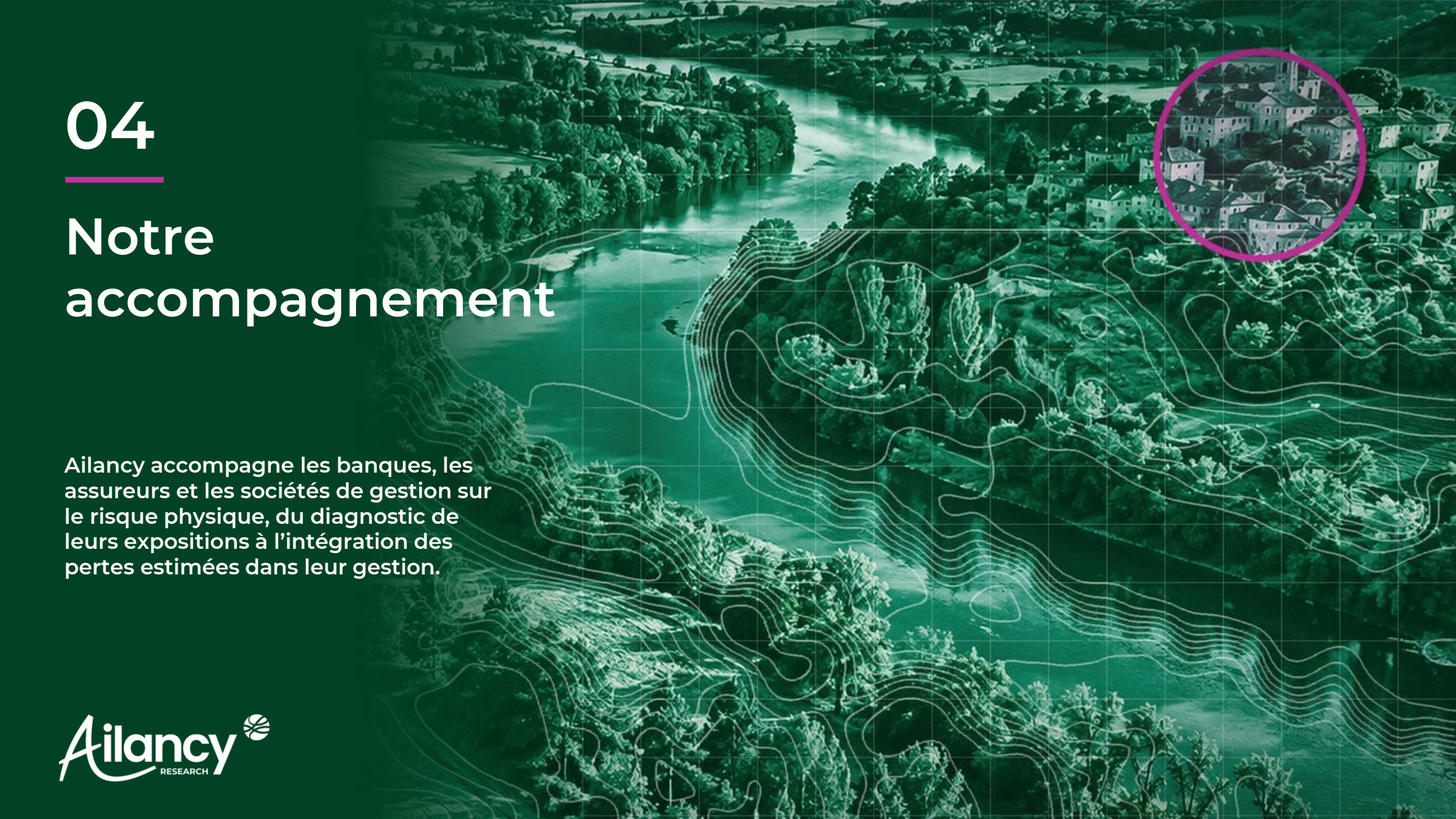
Critère de passage : Effet sur les pertes mesuré contre une population témoin



Sources : BCE, rapport de mai 2026 sur les bonnes pratiques de stress test, § 5.3 et 5.6 · ABE, EBA/GL/2025/01, § 50 à 52 · analyse Ailancy Research. Paliers et feuille de route : proposition de la note, à adapter à chaque groupe.

04

Notre accompagnement



Ailancy accompagne les banques, les assureurs et les sociétés de gestion sur le risque physique, du diagnostic de leurs expositions à l'intégration des pertes estimées dans leur gestion.

Ailancy RESEARCH

Ailancy et le risque physique

Ailancy aide les directions des risques et les métiers à choisir leurs données et modèles climatiques, à fixer les choix de gestion à modifier et à en évaluer l'effet.

Ailancy en chiffres

450 consultants spécialisés

75 M€ de chiffre d'affaires

90 % des banques, sociétés de gestion et assureurs français sont clients

35 % de l'activité en assurance

70+ missions ESG depuis 2021, en banque, assurance et gestion

2008 création, 4 implantations et 11 expertises

1

Diagnostic et état des lieux

Pour : directions générales, directions des risques, équipes risques climat

Apporte : une revue du dispositif face aux attentes des superviseurs, les principales expositions par portefeuille et une première estimation des pertes sur les portefeuilles matériels. Angles morts à relever : données manquantes, assurance du bien, liquidité, vision de groupe.

Livrable proposé : un diagnostic présenté à la direction générale, avec les expositions principales, les angles morts et les priorités
Déclencheur : une demande du superviseur, une revue de matérialité ou un événement subi

2

Méthode adaptée aux activités

Pour : équipes risques climat, validation des modèles, actuariat, contrôle des risques des sociétés de gestion

Apporte : une méthode qui va du palier agrégé au palier par actif, selon les classes d'actifs et les données disponibles. Ailancy aide à choisir les fournisseurs de données et de modèles et à les valider pour un usage.

Livrable proposé : la méthode documentée et un premier calcul des pertes de chaque entité et du groupe sur les portefeuilles matériels
Déclencheur : un ICAAP, un ORSA ou un stress test à préparer

3

Intégration à la gouvernance et aux processus

Pour : directions du crédit, de l'assurance et des investissements, comités des risques, organe de direction

Apporte : des seuils et des règles dans la politique d'investissement, l'octroi, la souscription, la diligence, le suivi des portefeuilles, les rapports et le pilotage. Garde-fous juridiques et boucle de données vers les modèles.

Livrable proposé : un pilote sur dossiers réels, un tableau de bord du comité et un protocole de suivi de l'effet
Déclencheur : une limite à poser, une politique d'octroi ou d'investissement à réviser, ou un comité à outiller

Sources : Ailancy, présentation du groupe, octobre 2026, et étude « Cadrer sa stratégie d'économie circulaire », octobre 2026 · livrables proposés, fondés sur les outils présentés dans cette note.

Ailancy RESEARCH

JE M'ABONNE

Depuis près de 20 ans, Ailancy conseille les services financiers en transformation, organisation et management. **Le cabinet entretient depuis sa création une veille sur l'actualité et conduit des travaux de prospective sur l'évolution du secteur Banque, Finance et Assurance.** Il y associe des consultants, des doctorants chercheurs, des experts et des professionnels du secteur.

Ailancy analyse les grandes transformations sociétales, technologiques et réglementaires. Le cabinet les présente dans des études, des notes de conviction, des lettres d'information, des tables rondes, des clubs, des webinaires et des conférences.

www.ailancy.com/research

À travers ses événements, ses publications et ses interventions, Ailancy s'engage dans les transformations durables de l'industrie financière.

Au-delà des travaux de recherche par secteur d'activité (Banque, Finance et Assurance), trois tribus étudient transversalement des transformations majeures :

La finance durable

- Comment assurer la transition vers une économie bas carbone ?
- Comment intégrer des critères ESG dans les décisions d'investissement ?
- Comment lutter efficacement contre le risque de greenwashing ?
- Comment promouvoir une transparence accrue pour encourager des pratiques financières responsables et durables ?
- Comment intégrer les exigences de la finance durable dans l'organisation et accompagner les clients dans leurs transitions ?

Les IA génératives

- Quels sont les grands enjeux des IA génératives dans les services financiers ?
- Comment mettre en place une organisation favorisant l'adoption de cette nouvelle rupture technologique aussi bien côté IT que métier ?
- Comment acculturer les équipes aux enjeux des IA génératives ?
- Comment protéger les données sensibles, garantir la transparence et l'explicabilité des décisions automatisées ?
- Quel encadrement des usages des IA dans les services financiers ?
- Quelle est la place de l'humain et des IA ?

L'Open Finance

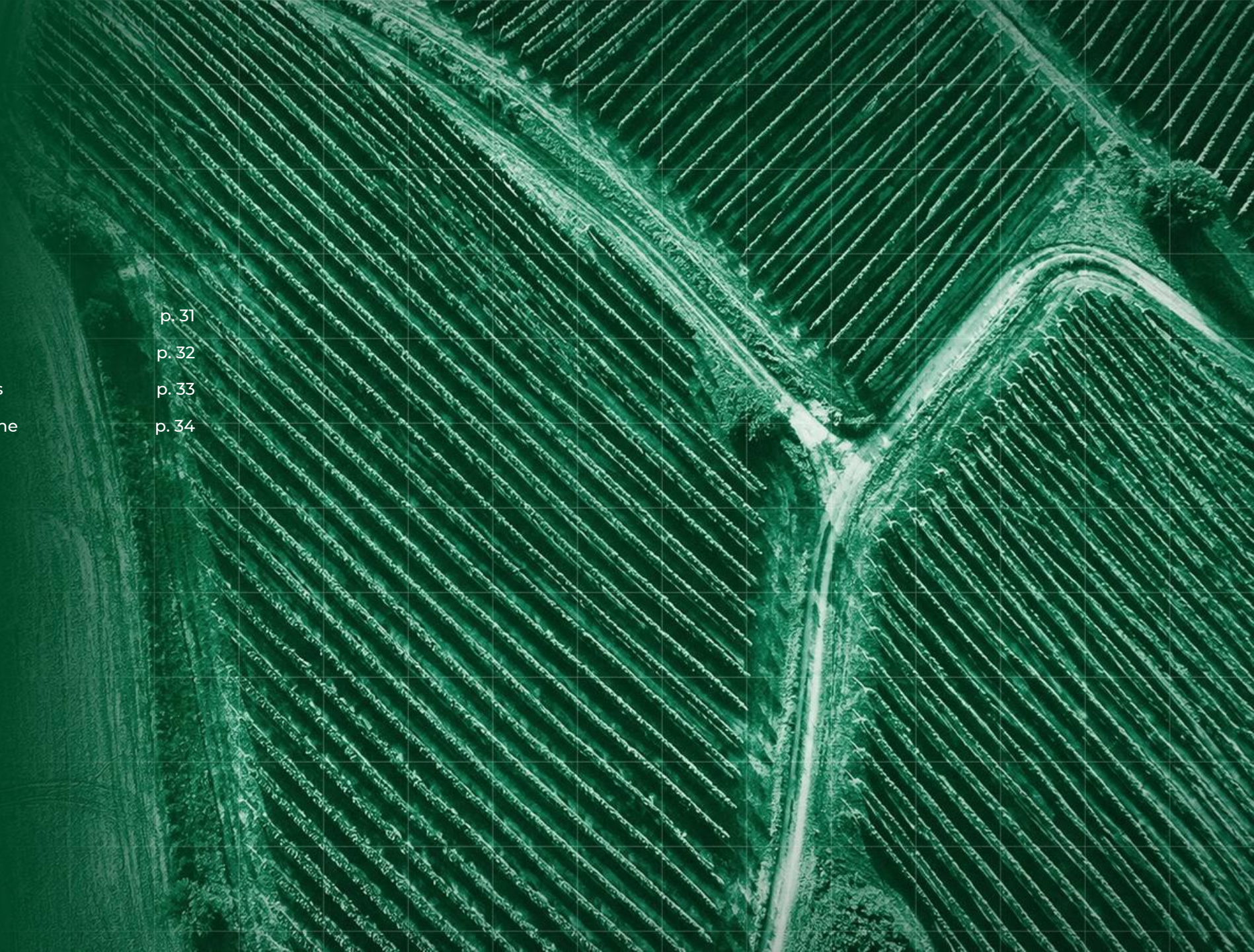
- Après la DSP2, où en sommes-nous de l'Open Banking, des modèles BaaS (Bank as a Service) et BaaP (Bank as a Platform) ?
- Quelle différence entre l'Open Banking et l'Open Finance ?
- Quelles menaces et quelles opportunités apportent FiDA (Framework for Financial Data Access) et cette nouvelle économie de la donnée ?
- Faut-il collaborer avec les fintechs, et comment ?
- Comment gérer l'interopérabilité entre les systèmes via les API ?

©Ailancy Research - Groupe Ailancy - Octobre 2026

ANN

Annexes

A1	Référentiel des aléas climatiques	p. 31
A2	Sources publiques, aléas et climat	p. 32
A3	Groupe type et scénarios communs	p. 33
A4	Calcul du groupe type, ligne par ligne	p. 34



Ailancy RESEARCH

A1 · Le référentiel des aléas climatiques

Les neuf familles d'aléas climatiques diffèrent par leur régime d'indemnisation et leurs données publiques. Leur matérialité se juge portefeuille par portefeuille, selon le mécanisme de transmission de l'aléa à la perte.



A2 · Sources publiques, aléas et climat

Les données publiques couvrent l'inondation, les argiles et le climat, avec des résolutions, des dates et des licences différentes. Aucune carte nationale publique ne couvre en revanche la tempête, la grêle ou le ruissellement.



A3 · Le groupe type et les scénarios communs

Un groupe type fictif, à 5 % du marché français dans chaque métier, porte tous les calculs sous des scénarios communs à ses entités, pour que leurs pertes s'additionnent.



A4 · Le calcul du groupe type, ligne par ligne

Les pertes du groupe type se recalculent en une ligne pour chacun des dix croisements d'un portefeuille et d'un risque financier, jusqu'à la perte nette que le groupe additionne.



Vos contacts



Laurent HASSAN
Associé
laurent.hassan@ailancy.com
+33 7 61 59 90 94



Cécile LAUNAY
Manager
cecile.launay@ailancy.com



Camille LEMAIGNEN
Consultante
camille.lemaignen@ailancy.com

Ailancy ADVISORY

Ailancy Advisory
32 rue de Ponthieu, 75008 Paris
www.ailancy.com

UNE FILIALE DE

Ailancy Group